



REVUE DE PRESSE

Mardi 08 janvier 2019



Les routiers anticipent le Brexit sans accord

Un test logistique grandeur nature impliquant 89 camions a été organisé hier à partir d'un aéroport désaffecté du Kent (sud-est de l'Angleterre) pour évaluer la possibilité d'éviter des embouteillages en cas de Brexit sans accord fin mars. Alors que la Première ministre britannique Theresa May tente toujours de convaincre les députés d'accepter l'accord de divorce qu'elle a conclu avec l'Union européenne, la perspective d'une sortie brutale de l'UE -un «no deal»- devient plus insistante.

S'il se concrétisait, ce scénario s'accompagnerait de contrôles douaniers risquant de créer des embouteillages. Quelque 10.000 poids lourds passent par Douvres chaque jour, et remplir les



A Douvres, les formalités supplémentaires pourraient engendrer des bouchons de 27 km.

Photo AFP

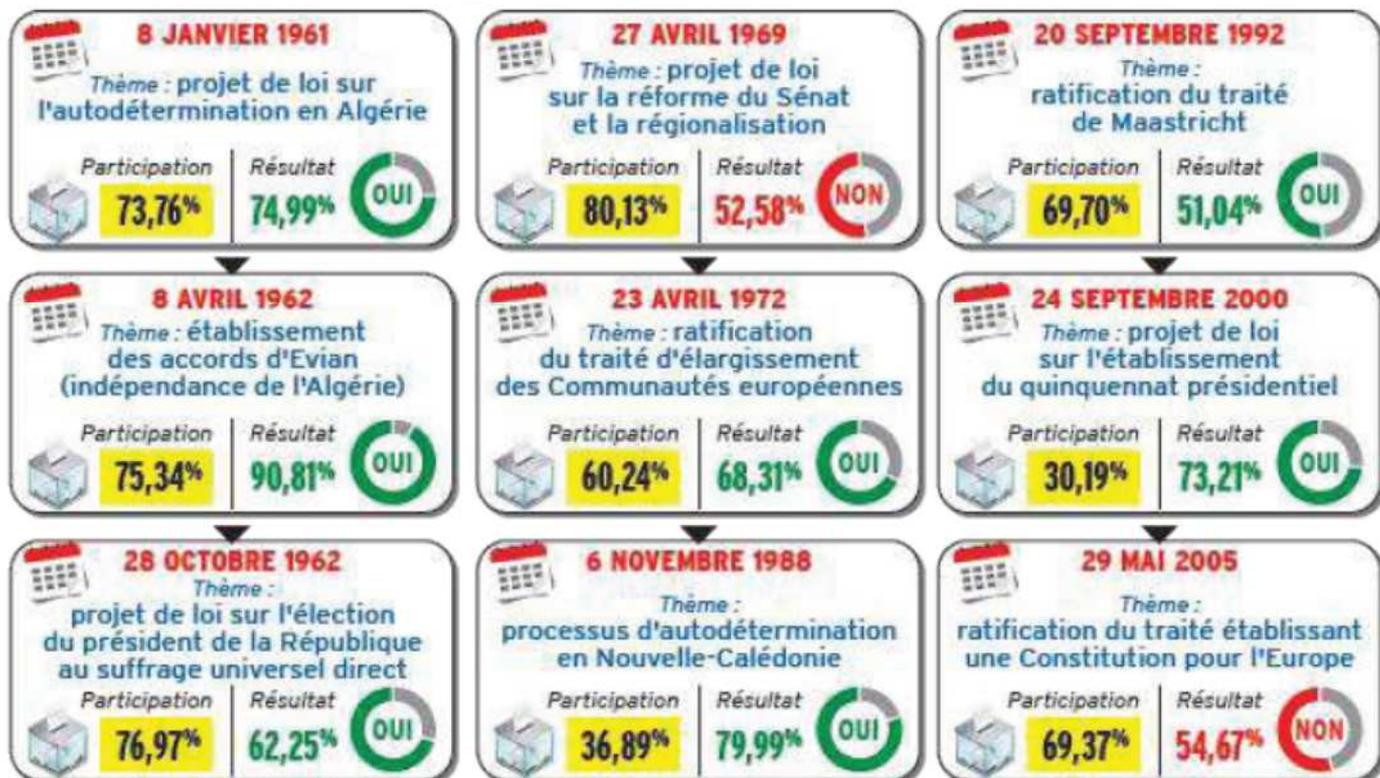
formalités nécessaires à leur arrivée leur prend seulement deux minutes.

Mais après le Brexit, si les formalités administratives devaient prendre ne serait-ce que deux minutes supplémentaires, cela créerait des bouchons de plus de 17 miles (27 kilomètres) à Douvres, et un chaos simi-

laire de l'autre côté de la Manche en France (Calais et Dunkerque), a prévenu le port de Douvres. L'exercice organisé par le ministère des Transports est destiné à s'assurer de disposer d'un «*plan efficace en place en cas de perturbation après le départ du Royaume-Uni de l'UE*».

Neuf référendums organisés sous la V^e République

Les référendums organisés au niveau national depuis le 4 octobre 1958



Sources : Statista - Direction de l'information légale et administrative

INFOGRAPHIE CL

■ La nouvelle prime à la conversion est mise en place depuis le 1^{er} janvier ■ Une aide pouvant aller jusqu'à 5 000 euros dans certains cas ■ Une usine à gaz administrative qui inquiète les professionnels.

Automobile: un coup de pouce un peu casse-tête



Chez Renault, la prime à la conversion est aussi un argument de promotion.

Photo Renaud Joubert

Colin PRADIER
c.pradier@charentelibre.fr

Sur le papier, c'est idéal. Le mariage de raison entre la préservation de la planète et le maintien du pouvoir d'achat. Depuis le 1^{er} janvier, le gouvernement a mis en place une nouvelle prime à la casse, rebaptisée «prime à la conversion». Une batterie d'aides financières pouvant aller jusqu'à 5 000 euros. Pas loin de 600 millions d'euros pour l'année 2019 afin d'inciter les Français à se débarrasser de leur vieille voiture polluante pour acheter un véhicule plus écologique. Avec la suppression de la hausse des taxes sur le carburant et l'élar-

gissement des indemnités kilométriques pour les salariés «gros rouleurs», ce devait être tout bon. Résultat: «On est complètement désorientés, mis devant le fait accompli.» Chez Nissan Angoulême, Stéphane Boursier, le directeur, est plutôt dubitatif. Il devrait être satisfait. Il a au catalogue, avec la Leaf, une vraie berline électrique à la plus forte autonomie. Il est loin d'être convaincu. Et traduit le sentiment partagé par ses collègues: dans la pratique, le dispositif s'avère être sacrément alambiqué.

Pourtant, «l'effet prime à la casse a été très bénéfique à l'industrie automobile». «Ces nouvelles aides sont donc une bonne nouvelle et devraient permettre de

continuer sur la bonne dynamique de l'année 2018. Il faut aussi dire que tout ce qui peut aller dans le sens de véhicules plus propres est une bonne initiative», estime cependant Ludovic Chauvin, le patron de Renault Angoulême. Sa Zoe, fonctionne d'ailleurs très bien en Charente.

Dossiers invalides

«Par contre, les conditions sont assez restrictives et pour le moment, on a du mal à y voir clair.» Et à gérer les dossiers. Les professionnels de l'automobile ont dû avancer les primes dues à leurs clients, ce qui a eu tendance à mettre à mal l'équilibre financier des concessionnaires. «Nous avons arrêté de

faire l'avance depuis début novembre. Cela devait faciliter les démarches de nos clients. C'est un danger pour nous dans certains cas. Plusieurs dossiers qui nous semblaient éligibles nous ont été retournés par les services de l'État comme non valides. Aucun recours. L'argent que nous avons avancé est perdu.»

Il évoque aussi la lenteur des remboursements des avances par l'État qui pourraient prendre jusqu'à dix mois. «Aujourd'hui, nous avons 2,5 millions d'euros dans la nature. Nous ne voulons plus être l'intermédiaire entre les bénéficiaires de la prime et l'État.»

Chez Honda, Suzuki, Mazda, le constat est globalement partagé. Jean-Christophe Drouiteau, directeur de l'enseigne, se dit satisfait de l'initiative gouvernementale tout en restant interrogatif quant aux perspectives de la nouvelle année. «Les technologies des véhicules hybrides des constructeurs asiatiques sont de plus en plus avancées. Favoriser l'achat de ces voitures plus propres est une bonne chose pour nous. Mais à côté de ça, la TVA, les assurances, la hausse des carburants et le durcissement à venir des contrôles techniques sont des freins à l'activité.»

Il faudra surtout un peu de clarté. Chez Nissan, Stéphane Boursier l'a constaté. «Les gens sont perdus. On leur a raconté beaucoup de choses, des vérités et des contre-vérités.» Dans sa concession, le dialogue se fait parfois surréaliste. «On a déjà eu des gens qui pensaient bénéficier de la prime... doublée. Deux fois 4 000, ça fait 8 000: je donne 2 000 et j'ai un véhicule à 10 000.» Trop simple.

Le bonus/malus écologique change

Mis en place à l'occasion du Grenelle de l'environnement en 2007, le système de bonus/malus écologique est également modifié. Le seuil de déclenchement du malus passe de 120 grammes de CO₂ par kilomètre à 117 en 2019. L'Argus a calculé que 7,8 % des voitures allaient ainsi être reléguées du mauvais côté. Le seuil baissera également de 3 g/km par an jusqu'en 2021. Ainsi, il sera passé de 160 à 111 entre 2008, date d'entrée en vigueur de la mesure, et 2021. À l'inverse, l'achat d'un véhicule électrique neuf donne droit à un bonus écologique en plus de la prime à la conversion. Ce dispositif, ouvert à tous, sans conditions de ressources, consiste en une prime maximale de 6 000 euros. Il est cumulable avec la prime à la conversion, soit un total pouvant aller actuellement jusqu'à 11 000 euros pour l'achat d'une voiture électrique neuve. Réclamé, le bonus écologique pour les hybrides rechargeables n'a, lui, pas été rétabli en 2019.

«Ce qui devait faciliter les démarches de nos clients s'est avéré un danger pour nous dans certains cas.»

Pas sûr non plus que les candidats aient bien assimilé le calcul des indemnités «gros rouleur» qui vit à plus de 30 kilomètres de son boulot. Rien n'est établi. Il n'existerait pas encore de base de calcul à la disposition des professionnels qui nagent dans le flou le plus total.

Pas sûr non plus que la prime versée pour abandon d'un vieux diesel soit une incitation suffisante pour acheter une électrique neuve. «C'est plutôt une démarche, un acte réfléchi.»

Au niveau national, la baisse du nombre d'immatriculations des véhicules diesel se poursuit (39,6 % en 2018 pour 47,6 % en 2017) au profit, en partie, des véhicules électriques et hybrides. Mais la Charente reste une exception. Les clients y achètent toujours du diesel. «Les gros rouleurs ne sont pas prêts à abandonner le diesel, pronostique Stéphane Boursier. Surtout que le sans-plomb n'est toujours pas défiscalisé pour les pros.»



Les véhicules électriques ne sont pas les seuls éligibles à la prime à la conversion.

Photo J.-F. B.

Nouvelle prime: mode d'emploi

Pour bénéficier de la mesure, le vieux véhicule mis au rebut doit être une voiture ou un utilitaire dont le poids total autorisé en charge n'excède pas 3,5 tonnes. Celui-ci doit être équipé d'un moteur essence immatriculé avant 1997. Si le véhicule est propulsé par un moteur diesel, il doit avoir été immatriculé avant 2001 dans le cas d'un ménage imposable et avant 2006 pour un ménage non imposable.

Cette condition remplie, l'acheteur peut ensuite opter, au choix, pour un véhicule neuf ou d'occasion, thermique ou électrique. Pour un moteur essence, diesel ou GPL respectant les conditions Crit'Air 1 ou 2, le taux de CO₂ rejeté doit toutefois être inférieur ou égal à 122 g/km, contre 130 en 2018.

Le dispositif s'applique également aux deux, trois et quatre-roues électriques neufs, à condition que le vieux véhicule soit mis au rebut dans un centre agréé qui se chargera de son recyclage.

Les aides dépendent à la fois du véhicule acheté et des conditions de ressources de son futur propriétaire. Pour un véhicule thermique Crit'Air 1 ou 2 (neuf et occasion), ainsi que pour un modèle électrique d'occasion, la prime oscille entre 1 000 euros sans conditions de ressources et 2 500 euros pour les foyers non imposables. En cas d'achat d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable neuf, l'aide grimpe même jusqu'à 2 500 euros pour tout le monde. Enfin, nouveauté à partir de cette

année 2019, la prime est doublée pour les 20 % des ménages les plus modestes (ceux dont le dernier revenu fiscal de référence est inférieur ou égal à 6 300 euros par part) et les actifs qui ne paient pas d'impôts et habitent à 30 kilomètres ou plus de leur lieu de travail. Ces populations peuvent ainsi obtenir jusqu'à 5 000 euros de remise pour l'achat d'un véhicule électrique ou hybride neuf ou d'occasion.

En revanche, les ménages imposables et les personnes morales ne sont pas éligibles à la prime à la conversion pour les véhicules classés en Crit'Air 2. Les conducteurs de scooters électriques et assimilés peuvent, eux, bénéficier d'une aide de 1 100 euros s'ils ne paient pas d'impôts. S'ils en paient, celle-ci est de 100 euros.

Quatre mois avec sursis pour une gilet jaune de Cognac

Jugée pour violences volontaires à l'encontre de deux policiers, une femme de 46 ans a été condamnée à quatre mois avec sursis.

Frédéric BERG
fberg@charentelibre.fr

De la colère de chaque côté de la barre. Une prévenue qui a le sentiment de «servir d'exemple». Un policier remonté contre «la banalisation des violences contre les forces de l'ordre». Hier après-midi, le tribunal correctionnel d'Angoulême jugeait Valérie, une mère de famille de 46 ans à qui on reprochait d'avoir voulu forcer un barrage policier en marge d'une manifestation des gilets jaunes à Cognac le 1^{er} décembre et d'avoir donné des coups à deux d'entre eux, notamment une gifle au commandant Frédéric de Vargas, le patron de policiers de Cognac.

Elle devait être jugée le 3 décembre, mais elle avait demandé un délai. Pendant un mois, elle s'est soumise à un contrôle judiciaire respecté «sans aucune difficulté». À l'audience d'hier, un comité de soutien important accompagnait la prévenue. Des gilets jaunes qui sont restés calmes durant toute l'audience y compris lors de prononcé du jugement.

Une jeune femme filme les débats

Une audience qui aurait pu tourner court très vite quand Stéphanie Veyssière, la procureure, a été informée qu'une ou plusieurs personnes filmaient les débats. Interruption immédiate de l'audience, la présidente rappelant l'«interdiction absolue» de filmer les débats sous peine de poursuite et menaçant de poursuivre à huis clos. Une jeune femme s'est levée et a admis avoir filmé. Elle est sortie et l'audience a repris. Les débats ont duré plus de trois heures. Un long moment, près d'une heure trente, a été consacré au visionnage de deux vidéos dont la qualité n'a pas permis d'éclaircir



Un comité de soutien accompagnait la prévenue.

Photo Renaud Joubert

”

Elle ne conteste pas les coups mais ils n'étaient pas intentionnels. Elle ne doit pas payer pour toutes les violences envers les forces de l'ordre.

véritablement le déroulé des faits. Les deux versions ont continué à se tourner le dos.

«J'ai pris des coups, je me suis sentie prise au piège. Je me suis défendue, je me suis débattue mais je n'ai pas voulu frapper intentionnellement», a répété Valérie quand Frédéric de Vargas a expliqué être allé s'interposer parce que sa collègue «prenait des coups» et qu'en intervenant, il a reçu un coup à son tour. «J'ai tenté d'instaurer un dialogue, ça n'a pas été possible. Elle était déterminée.»

La policière explique avoir reçu des coups de la prévenue sur le casque et

dans les jambes. Bilan: des hématomes importants sur une cuisse et quatre jours d'incapacité totale de travail (ITT). Pour le commandant de Vargas, un jour d'ITT.

«L'ambiance était très tendue. Il y a eu de la haine et de la violence de la part de la prévenue qui était déterminée», a appuyé M^e Clara Libert, l'avocate des policiers. Le défenseur de la prévenue, M^e Jérôme Bousquet, a demandé au tribunal de requalifier les faits en rébellion. «Elle ne conteste pas les coups mais ils n'étaient pas intentionnels. Elle ne doit pas payer pour toutes les violences envers les forces de l'ordre.»

La procureure avait requis six mois avec sursis, estimant «inadmissible» tout acte de violence envers les forces dont elle a voulu saluer «de courage et l'endurance» ces dernières semaines. Le tribunal a condamné Valérie à quatre mois de prison avec sursis, l'interdiction de manifester pendant un an et l'obligation de suivre un stage de citoyenneté. Cette dernière a dit ne pas vouloir faire appel. «Ça ne servirait à rien. Je suis étonnée de la sévérité de la peine. Je n'ai plus vraiment confiance en la justice qui a voulu faire un exemple.»

Un chauffeur alcoolisé rate un virage, le camion se couche



Les gendarmes ont fait souffler le chauffeur roumain (à gauche), qui roulait pour une société espagnole: résultat positif avec 2,14 grammes d'alcool par litre de sang. Photo M. B.

L'accident est spectaculaire et c'est heureux qu'il se soit produit à l'entrée ouest de Merpins et non dans le village. Hier vers 14h20, un camion transportant 27 tonnes de papier s'est couché dans un virage, sans faire de blessé mais coupant une ligne téléphonique et ratatinant quelques rangs de vignes.

Au volant du camion immatriculé en Espagne, un chauffeur roumain d'une trentaine d'années qui devait transporter onze bobines de papier de 2,5 tonnes pièce vers une entreprise de Châteaubernard. Seul en cause et seul à bord, il a mordu le bas-côté alors qu'il arrivait de Pons. Difficile de dire si

l'homme roulait trop vite, mais on sait déjà qu'il est indemne et qu'il était positif à l'alcool. Et à un taux important (2,14 grammes par litre de sang), comme le laissent présager son élocution balbutiante et son haleine chargée. Il devra répondre d'au moins une infraction, en attendant la vérification de son identité, de la validité de son permis de conduire et des autres points réglementaires relatifs au transport routier européen, comme la distance parcourue durant la journée.

Une grue devait arriver en fin de journée afin de dégager la D 732. Le site a été sécurisé par les pompiers de la compagnie de Cognac.

En bref

La Jeune Chambre économique change de président

Mardi 15 janvier, la Jeune Chambre économique Angoulême-Cognac effectuera sa passation de pouvoir entre Benjamin Laleuf, 29 ans, ingénieur commercial originaire d'Agen, et Magali Prince, chargée de ressources humaines, qui devient la présidente locale 2019. La cérémonie aura lieu à la mairie d'Angoulême. Cette association, qui a des ramifications internationales, réalise des projets pour promouvoir le territoire, favoriser l'emploi des jeunes et préserver l'environnement. L'objectif est que de jeunes actifs se forment aux responsabilités en menant des actions en faveur des jeunes.

Le post



Photo CL

” *Pour info, un gilet jaune est dans le coma à Cognac, percuté par une voiture de police volontairement.*

Delphin Bacquet

Twittos de Valenciennes

Rumeurs, fantasmes et fake news pullulent sur les réseaux sociaux et se propagent à une vitesse sidérante, à l'image de ce twittos valenciennois, convaincu qu'un gilet jaune cognaçais est dans le coma. Pour info, une vidéo démontre que le manifestant cognaçais s'est jeté épaule en avant contre le véhicule de police, qu'il n'est pas sérieusement touché et qu'il était de retour sur le rond-point de La Trache trois heures après les faits.



Photo Renaud Joubert

Nature. On en voit des vertes et des pas mûres quand on couvre le mouvement des gilets jaunes. Mais on n'est aussi jamais à l'abri d'un moment de franche rigolade, comme hier sur les marches du palais de justice d'Angoulême. Drapeau tricolore dans une main, boisson énergisante dans l'autre, gilet jaune sur le dos, ce panda d'un jour est venu au soutien de sa camarade cognaçaise jugée au même moment. Aussi taquin que câlin, ce gilet jaune n'a même pas attaqué un bambou.

Un panda au soutien des GJ

La pluie et le beau temps

Un mois de décembre doux et pluvieux



Michel Cotinaud, un lecteur de CL, a relevé 1 040 mm de précipitations pour l'année 2018 à Genac.

Photo illustration AFP

Une année pluvieuse. Michel Cotinaud, de Genac, est catégorique: ses relevés pour l'année 2018 montrent une pluviométrie importante avec, écrit-il à CL, 1 040 mm d'eau relevés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. En 2017, Michel Cotinaud, qui effectue des relevés en amateur depuis vingt ans, avait relevé 868 mm de précipitations (873 mm en 2016).

2018 serait donc remarquable du point de vue des pluies, moins quand même que 2000 avec ses 1 133 mm cumulés. Mais bien plus que 2003, année de sécheresse, quand ce Charentais à la retraite n'avait noté que 541 mm. «*L'eau a peut-être été mal répartie entre les différents mois en 2018, mais en cumul, on est loin de la sécheresse*», explique Michel Cotinaud. Les trois mois les plus arrosés, toujours selon ses relevés, sont janvier (188 mm), novembre (118) et décembre (172).

Ce qui ne semble pas suffisant pour remettre à flot les nappes phréatiques du département. Selon les

derniers relevés effectués par le réseau piézométrique Poitou-Charentes et l'Agence régionale de la biodiversité, en Charente, la situation s'est en effet dégradée fin novembre par rapport à fin octobre. Avec 44 % de piézomètres (mesures de l'eau dans les nappes) proches à supérieurs à la moyenne, contre 48 % fin octobre, et 14 piézomètres inférieurs à la moyenne (soit 56 %) fin novembre, contre 52 % fin octobre. Selon Météo-France, il est tombé 114,9 mm de pluie à Cognac en décembre 2018 sur 17 jours de précipitations.

Quant aux températures, elles ont bien été douces cette fin d'année 2018. Avec 6,2 C° en moyenne la plus basse et 11,6 C° en moyenne la plus haute. Des valeurs plus élevées que la normale (3,3 C° et 9,8 C°). Mais qui n'atteignent pas les records de douceur de décembre 2002 pour la moyenne la plus basse (6,7 C°) et de décembre 2015 pour la moyenne la plus haute (14,1 C°).

■ Avec 15.000 personnes reçues, la salle de concert a vécu une année 2018 aussi faste que ses meilleurs crus ■ Mais elle devra être inventive pour continuer avec moins d'aides.

Après une année saignante, les Abattoirs ont encore faim

Gilles BIOLLEY
g.biolley@charentelebre.fr

Les premières notes sont pour le jeudi 17 janvier, avec un Afterwork «dont on garde le thème encore secret quelques jours, mais il sera encore une fois sympa», promet Gaëtan Brochard, le directeur de la salle des Abattoirs de Cognac. Le premier concert de cette nouvelle année est, lui, déjà connu. Ce sera avec le groupe «Steve'n'Sea-gulls», le mercredi 23 janvier. «Une date déjà bien remplie», se félicite-t-il, optimiste à l'orée d'une nouvelle saison dont le lancement est pour le 1^{er} février, avec les prestations de «Siatu», «Clément Frois-sart» et «Silly Boy Blue» en guest. «Des amateurs, des coups de cœur qu'on a ajoutés au programme, la veille des auditions du Printemps de Bourges pour un week-end qui va bouger, comme toutes les dates», espère-t-il pour des Abattoirs auréolés d'une bonne année 2018 et qui gardent le cap, malgré des subventions en berne.



Les résidences d'artiste sont moins connues du grand public. Le directeur Gaëtan Brochard y ajouterait bien des apéros concerts. PHOTO M. B.

Fréquentation en hausse

«On a bouclé 2018 sur une bonne note, avec 15.000 personnes comptabilisées, moitié pour les Afterworks, moitié pour les concerts. On est à quelque chose près sur les chiffres de 2014-2015, nos meilleurs depuis qu'on a rejoint le site. C'est au-delà de mes estimations, ce qui me ravit. On le doit à une deuxième partie de saison qui a bien fonctionné sur la quasi-totalité des concerts, pour une moyenne de 230 à 250 personnes. 2019 part sur les mêmes bases, c'est encourageant. Si on pouvait continuer comme ça jusqu'en juin, ce serait génial.»

Les tops et les flops

«La plus grosse affluence concert est pour les «Girlschool» et leur metal rock en octobre, un vrai carton. On a fait complet aussi avec «Bo Many zoz» en novembre, et

Clara Luciani, pour le dernier de l'année, n'en était pas loin. On peut citer aussi «Derobert & the half truths», 200 personnes un dimanche soir c'était une première. Puis, le «spécial metal» avec «Solstafir», qui a fait la même jauge un mardi soir. Les concerts jeunes ont bien marché également. Côté déception, c'est surtout la fréquentation pour «Minuit», qui n'a pas atteint les 150 personnes à ma grande surprise.»

Quoi de neuf?

«Il y a les ajouts des affiches de la soirée de lancement, celui aussi des formations «Frustration» et «Johnny Mafia», le samedi 13 avril avec une soirée punk. Pour le reste, on garde le cap de notre projet artistique découverte, même s'il n'est pas toujours simple à tenir. Au-delà, on va faire en sorte que les Abattoirs soient un lieu de vie encore plus important. Outre les Afterworks qu'on main-

tient bien sûr, on va mettre en place une nouvelle proposition, différente, comme annoncé l'an dernier, et faire des apéros concerts gratuits en sortie de résidence d'artistes. Le recrutement d'un nouveau collaborateur va dans ce sens, même si c'est prendre un risque au regard de notre situation financière.»

Les clés pour réussir?

«Le développement du partenariat est primordial. Le retour de Perrine Rumeau [absente en 2018 pour cause maternité, NDLR] va nous aider à le développer plus encore, on l'espère. Il faut qu'on avance, on n'a pas le choix avec des subventions municipales qui baissent malheureusement et toujours. On passe de 100.000€ à 75.000€ cette année. Entre subventions directes et indirectes, c'est entre 55 et 60 % de moins en dix ans, c'est

»
Entre subventions directes et indirectes, c'est entre 55 % et 60 % de moins en dix ans.

énorme. Pour nous renforcer, on espère aussi que la rock school arrivera sur le site pour pouvoir grandir, dans le bâtiment qui jouxte les Abattoirs et appartient à la Ville (1). On ne lâchera rien sur ce point, on souhaite juste que la réalisation d'une étude technique soit enfin lancée. Pour le reste, on s'en occupera.»

(1) Ce bâtiment abrite trois associations qui pourraient rejoindre à terme le site de l'ancien hôpital et ainsi dépagier de l'espace.

Concert Un prodige de la guitare chez Hennessy



Thibault Cauvin jouera le 15 janvier. C'est gratuit et toujours plein: réservation conseillée dès ce matin. REPRO CL

Voilà des années que Thibault Cauvin parcourt le monde avec sa guitare, au travers d'une tournée sans fin qui compte aujourd'hui plus de mille concerts dans 120 pays. Le Bordelais de 34 ans a commencé à tourner à 20 ans, après avoir décroché à peu près tous les prix et diplômes que son instrument permet d'obtenir dans le monde très sélectif de la musique classique. Avec «Mad Minute Music», il conviera le public, le mardi 15 janvier, à 20 heures au quai Hennessy, à un voyage entre souvenirs et songes, créé au fil du temps. Chaque œuvre de cette soirée est inspirée d'une ville, d'un pays, d'une culture. Des musiques classiques à la croisée des genres, qui rassemblent et touchent, font tomber les frontières et donnent une nouvelle dimension à la guitare.

Les réservations sur le site www.lesquais.fr sont ouvertes à partir d'aujourd'hui mardi à 8 heures. Gratuit, places limitées.

CIRCULATION

Les rues à éviter à Cognac. Dans le cadre de travaux, des restrictions de circulation et de stationnement sont mises en place rue Saint-Jacques demain mercredi; rue de Jarnac et avenue Victor-Hugo du 10 au 18 janvier; rue du Minage du 10 au 25 janvier.

SOLIDARITÉ

Ouverture du magasin de «Terre des Hommes» samedi à Cognac. Le magasin de vêtements et la brocante de l'association à but humanitaire seront ouverts ce samedi 12 janvier de 14 h à 17h30, au 102, avenue Paul-Firino-Martell à Cognac.

Sortie

La balade mystère aura lieu samedi

Il ne devrait pas pleuvoir samedi prochain et c'est pourquoi Cognac, ville d'art et d'histoire, a choisi de programmer la présentation de son «projet mystère» ce jour-là à 10h30, au départ du couvent des Récollets (gratuit, pour tous les âges).

La manifestation avait été reportée le 15 décembre dernier à cause du mauvais temps. Les curieux partiront à la découverte des drôles de tags tracés à l'automne, en plusieurs endroits de la ville.

Pas de réservation nécessaire.
Renseignements au 05.16.45.00.17.



**Rendez-vous à 10h30 devant
le couvent des Récollets.**

Repro CL



L'art et la mémoire

«C'est la première fois que je faisais des ateliers avec des jeunes de cet âge.» Durant près d'un an, l'artiste Marc Tellok a accompagné les résidents de l'Ehpad Montesquieu à Cognac dans le cadre d'un projet «culture et santé».

Ensemble, au travers de sorties en ville et de séances d'arts plastiques, ils ont réalisé des tableaux qui ornent désormais les murs de la maison de retraite. L'occasion de se «souvenir et de partager», a dit Anne Rougnant, directrice adjointe du centre hospitalier de Cognac, qui a aidé Marie Chassagne, l'animatrice de l'établissement, à écrire le projet.

Le vernissage s'est déroulé hier soir en présence de résidents et de leur famille (Photo J. P.).

Le seul magasin de musique de la ville coupe le son

Pendant 28 ans, Musicofolies a été l'antre des guitaristes de Cognac et des musiciens en général. La boutique a fermé, son gérant est amer.

Marc, BALTZER
m.baltzer@charentelibre.fr

L'unique boîte à musique de Cognac aura passé le cap fatidique des 27 ans, l'âge auquel ont disparu tant de légendes du rock, de Jim Morrison à Amy Winehouse en passant par Jimi Hendrix et Kurt Cobain. Mais à peine.

”

**Bravo Cognçais!
Vous faites encore
fermer un magasin
de votre centre-ville.**

Le magasin du bas de la rue Aristide-Briand a fermé pour de bon en ce début d'année «après 28 ans à votre service (...) et dans l'indifférence de tous», grince une feuille de papier collée sur la vitrine, derrière le rideau de fer.

Le requiem est acide comme un morceau de jazz des années 80, puisqu'on y lit aussi une apostrophe aux habitants de la cité des eaux-de-vie: «Bravo Cognçais! Vous faites encore fermer un magasin de votre centre-ville par vos achats sur le net (et ailleurs).»

«C'est vrai, j'ai beaucoup de ran-cœur», reconnaît, depuis son domicile de Cherves, le propriétaire Serge Leudet, qui a pris les rênes de Musicofolies en 2013 après s'être associé au fondateur, Olivier Laffont. Ce dernier s'était lancé en 1990, l'année où le «world wide web», ancêtre de l'internet actuel, voyait le jour. Et c'est à ce dernier, ainsi qu'aux clients déserteurs, que Serge Leudet en veut un peu.

«Il ne faut pas se raconter d'histoires, ce n'est pas à cause de la rue piétonne où du stationnement. C'est parce que les gens n'achètent



Le magasin né en 1990 a fermé le rideau pour de bon en ce début d'année. Photo M. B.

plus dans les commerces. Depuis deux ou trois années, ça devenait difficile. Je ne suis pas seul, il y a 350 magasins de musique qui ferment par an en France.»

En revendant le bâtiment qui lui appartenait, le musicien de 56 ans s'en sort sans dettes et avec, tout de même, des tonnes de bons souvenirs. «Un magasin de musique, c'est le monde des Bisounours. Quand les clients sont là, c'est fantastique, tout le monde se tutoie, c'est passionné, je n'ai pas eu de mauvais client.»

«C'est une perte pour tout le monde»

Les derniers d'entre eux, d'ailleurs, ne se privent pas pour regretter la fermeture de Musicofolies.

«J'y allais pour des cordes, des accessoires, rapporte Marcel Hognon, du groupe de «mélodies bohémiennes» Sinthan Tchavé, basé à Saint-Même-les-Carrières. Ça fait quelque chose de voir fermer un magasin de musique. C'est un lieu d'échange, pas juste un en-

droit où on achète. Et quand on le fait, c'est le début d'une chaîne créative sur le territoire. Un instrument sort du magasin, puis sert à créer, une histoire commence. Chacun profite de ça: si demain, la statue de François-I^{er} disparaissait, ça n'embêterait pas que les amateurs de statues en bronze. C'est une perte pour tout le monde.»



Serge Leudet s'était associé avec le fondateur Olivier Laffont, avant de reprendre ses parts. Photo DR

Nouvelle année, nouveaux défis



Vendredi, le maire de Mesnac Didier Gois et son équipe ont reçu les habitants, les entreprises, les commerçants et les élus locaux au gymnase décoré, pour la cérémonie des vœux. L'animation était assurée par Astrid Boop, artiste, chanteuse, animatrice demeurant dans la commune.

Didier Gois a débuté son discours en saluant toutes les équipes pour leur implication dans le village. Avant de faire une rétrospective de ce qui a été fait en 2018, malgré les baisses de dotations (État, agglo de GrandCognac) qui ont impacté le budget et empêché d'effectuer les investissements prévus.

Malgré tout cela et grâce à la volonté de tous, une bibliothèque est née dans les locaux de la mairie, où plus de 1.000 livres sont disponibles. Les associations ont été saluées *«pour leur travail, leur détermination et leur énergie déployée lors des manifestations qui permettent de faire connaître Mesnac»*.

Concernant les projets 2019, Didier Gois précise que *«pour les années futures, nous devons adapter nos investissements en fonction de notre budget, qui sera de nouveau en baisse. Dans l'année, nous prévoyons un programme de point-à-temps sur les chemins ruraux et communaux, le curage des fossés»*.

Sont aussi abordées la mise en place de signalisation à l'entrée des villages pour réduire la vitesse, la prévision du stationnement.

La commune devrait en outre bénéficier en 2019 du programme de déploiement de la fibre optique avec le très haut débit. À ce sujet, une réunion d'information est prévue demain mercredi 9 janvier à 19h30, dans la salle des fêtes.

Alain Riffaud, vice-président de l'agglo, a fait un résumé des activités de GrandCognac. Florence Péchevis et Jean-Hubert Lelièvre, conseillers départementaux, ont clos cette cérémonie avant un moment convivial autour d'un pot.



Didier Gois et le conseil municipal au cours de la cérémonie des vœux.

Photo CL

Sigogne n'abandonne pas l'idée de fusionner

«Il faudra continuer à réfléchir à ce sujet avec d'autres communes ou Rouillac dans les prochaines années», a déclaré le maire lors des vœux.



Le maire Jean-Philippe Roy et son équipe municipale accueillent Jérôme Sourisseau samedi soir, pour la cérémonie des vœux. Photo CL

Jean-Philippe Roy a reçu les habitants de sa commune, samedi soir à la salle polyvalente, pour leur présenter ses vœux, entouré de son équipe. Pour le maire de Sigogne, l'année s'est terminée dans un contexte difficile, mais aussi pénible: «*Le ras-le-bol fiscal, les prélèvements obligatoires élevés, la mauvaise gestion publique ainsi que la baisse des services publics qui ont contribué au mouvement que l'on connaît... Il est temps de se retrouver autour d'une table et d'entreprendre les vraies réformes que nous attendons, dans le respect de nos institutions et de la République*», a-t-il lancé. Évoquant, à l'échelle nationale, la baisse des impôts et des dépenses publiques. Et plus localement, «*l'avenir de nos communes*». «*Il faudra peut-être parler de regroupement, de mutualisation. La réflexion lancée en 2018 avec Rouillac a été abandonnée compte tenu d'un calendrier trop court qui rendait ce projet difficile, mais il faudra continuer à ré-*

fléchir à ce sujet avec d'autres communes ou Rouillac dans les prochaines années.»

Le multiple rural veut offrir plus de services

Quelques changements avec l'agglomération cette année. La compétence école est reprise par les communes. «*Nous assumerons le fonctionnement et l'investissement. Il y a aussi l'abandon du multiple rural que nous reprenons. Natacha Moreau reste la gérante. Elle souhaite développer son activité avec l'ouverture prochainement d'un bar et d'un restaurant dans un local communal jouxtant le commerce. C'est une activité supplémentaire pour le village et un lieu de rencontre.*»

L'année s'annonce chargée en travaux avec la fin du chantier du lotissement du Piruit. Treize lots seront à vendre. Le réseau d'assainissement datant d'une trentaine d'années doit être revu. Une étude va être menée pour le

projet d'aménagement du centre du bourg. La fin du plan local d'urbanisme (PLU) a été approuvée en fin d'année. Un registre est à disposition à la mairie pour permettre à ceux qui le souhaitent d'apporter leurs sollicitations.

La municipalité envisage aussi de faire une plateforme de lavage pour l'activité viticole. «*Nous vous informons aussi de l'amélioration du réseau mobile. Une antenne a été installée route de Courbillac. 2020 prévoit l'installation de la fibre optique dans le village.*»

Jérôme Sourisseau, le président de GrandCognac, a profité de cette rencontre avec les Sigognais pour donner quelques informations sur l'agglomération. Revenant notamment sur le nouveau service de transport à la demande mis en place sur l'ensemble du territoire. Destiné aux personnes de plus de 70 ans et aux personnes à mobilité réduite, il vise à faciliter le maintien à domicile.

Ghislaine NORMAND

Le site internet bientôt finalisé



Le maire de Saint-Sulpice Dominique Souchaud entouré de son conseil municipal a reçu vendredi les forces vives de la commune et les habitants à l'occasion de la cérémonie des vœux dans la salle des fêtes, en présence des maires des communes de proximité et des élus du Département (Photo CL). L'élu débute par une rétrospective de l'année 2018, précisant qu'il n'est «plus membre de La République en marche qui l'a débarqué».

Il revient sur la dissolution du syndicat intercommunal à vocation unique (Sivu) de restauration où «le job est fait». La commune va gagner 58.000 € sur la vente de la cuisine centrale et économiser 40.000 € par an, «alors que depuis 1998 nous avons investi plus de 350.000 €». Dans le domaine de la téléphonie, le maire explique que des antennes ont été installées sur le pylône communal pour un déploiement de la

4G fixe par voie hertzienne pour un haut débit. Mais à ce jour, la commercialisation n'a pas débuté. En attente également, la fibre optique dont les travaux se poursuivent suivant le calendrier arrêté par le Département. Le site internet de la commune sera finalisé en ce début d'année.

Dominique Souchaud annonce en outre que le village accueillera les Saint-Sulpice de France en 2020, et précise qu'il est d'ores et déjà possible de faire connaître ses intentions à la mairie. Le maire est à la disposition des administrés pour discuter d'un jumelage possible.

L'édile salue les personnels communaux et les associations, «auxquelles nous attachons une importance toute particulière», et précise qu'une réunion de l'ensemble des dites associations est fixée le 15 janvier. Le 28 avril sera consacré à une journée nettoyage de la commune. Le verre de l'amitié a suivi.

Violences: Philippe sort les poings

■ Le Premier ministre promet une loi anti-casseurs
■ Et un dispositif «considérable» samedi pour l'«acte IX» des «gilets jaunes».

«**D**ans bien des villes de France, les manifestations se sont passées pacifiquement, mais nous ne pouvons pas accepter que certains profitent de ces manifestations pour déborder, pour casser, pour brûler. Ceux-là n'auront jamais le dernier mot dans notre pays», a affirmé Édouard Philippe hier soir au 20H de TF1 en faisant deux annonces.

80.000 policiers et gendarmes samedi

Le dispositif de sécurité retrouvera samedi prochain son niveau «considérable» de mi-décembre, à savoir près de 80.000 policiers et gendarmes dans toute la France dont 5.000 à Paris, a dit le Premier ministre, sans préciser s'il s'attendait à une plus forte participation samedi. Même si le nombre de manifestants est reparti légèrement à la hausse samedi, l'exécutif juge que le mouvement se réduit désormais à une minorité radicalisée.

«À l'ultra violence nous opposerons l'ultra fermeté», avait déclaré plus tôt le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner lors de ses vœux aux forces de sécurité, alors que l'exécutif s'appretait à lancer en parallèle un «grand débat national» à partir de la semaine prochaine.

D'avantage de sanctions contre les casseurs

Face à la nouvelle flambée de vio-



Les manifestants violents n'auront «pas le dernier mot», a assuré le Premier ministre.

Photo AFP

lences de samedi dernier, le Premier ministre a répondu «oui» à la demande des syndicats de policiers, dont Alliance, qui réclament la création d'un fichier de personnes interdites de manifestations, à l'image de celui anti-hooligans (lire ci-dessous).

Samedi soir, le secrétaire d'État à l'Intérieur Laurent Nuñez avait déjà évoqué une «réflexion en cours» au sein du gouvernement d'Édouard Philippe sur un possible «durcissement de la législation pénale dans un certain nombre de circonstances», y compris via un nouveau «fichier».

Réactions syndicales

et politiques

Le secrétaire général adjoint du syndicat de police Alliance, Frédéric Lagache, a estimé que les mesures contre les casseurs sont «une bonne chose» mais a regretté l'absence d'annonces fortes renforçant la sévérité des peines contre les agresseurs de policiers et gendarmes.

Le patron du parti Les Républicains (LR) Laurent Wauquiez a critiqué les mesures annoncées par le Premier ministre Édouard Philippe les jugeant «sans efficacité immédiate» et demandant le rétablissement de l'état d'urgence. Pour Dominique Bussereau, prési-

dent de l'Assemblée des départements de France, «la réponse sécuritaire (...) est adaptée mais il manque toujours l'organisation d'un grand Grenelle social que le débat national ne palliera pas».

«Édouard Philippe autorise les manifestants à ne plus manifester, sinon ils seront fichés. Le roi des Shadoks est à Matignon», a réagi Jean-Luc Mélenchon, chef de La France Insoumise. «Le Premier ministre promet plus d'arrestations? On veut plus de pouvoir d'achat!», a affirmé Fabien Roussel, secrétaire national du PCF.

Le Rassemblement national demande lui la dissolution de l'Assemblée nationale.

Des mesures inspirées de celles anti-hooligans

Hier soir, Édouard Philippe a fait l'éloge des mesures contre le hooliganisme prises «dans le courant des années 2000» pour mettre fin à des «débordements d'une grande violence» dans «les stades de foot». Ces mesures, qui ont à l'époque «surpris et parfois interrogé», ont finalement «bien fonctionné», a estimé le Premier ministre.

Selon Matignon, le gouvernement compte, sur ce modèle, créer un fichier spécial répertoriant les casseurs identifiés.

Un fichier national des interdits de stade (FNIS) a été créé en septembre 2007. Ce fichier comporte notamment l'identité, l'adresse, le club de supporters et la photographie des personnes concernées et

les données relatives à l'interdiction (nature administrative ou judiciaire de la décision, champ géographique, type de manifestations concernées, autorité judiciaire ou administrative ayant pris la décision). Les hooligans figurant dans ce fichier peuvent être interdits de stade pour une durée maximale de cinq ans par la justice après des infractions durant les matches ou en dehors: jets de projectiles, actes racistes ou xénophobes, dégradations. Le magistrat peut les obliger à répondre à des convocations de police durant la durée des matches.

Par ailleurs, une loi de janvier 2006 permet également aux préfets de prononcer des interdictions de stade contre les suppor-



Plusieurs mesures ont été prises dans les années 2000 pour mettre fin aux débordements dans les stades de foot.

Photo archives AFP

teurs violents. Ces interdictions administratives peuvent durer jusqu'à deux ans, voire trois ans en cas de récidive.

Plus récemment, une loi de «lutte contre le hooliganisme» a été promulguée en mai 2016, un mois avant l'Euro-2016 de football organisé en France. Elle a permis aux

clubs, pour des raisons de sécurité, de refuser l'accès au stade et de fichier des personnes qui ne sont pas interdites de stade par la préfecture ou la justice, mais qui «ont contrevenu ou contreviennent aux dispositions générales de vente ou du règlement intérieur relatives à la sécurité de ces manifestations».

Le chiffre

5.600

Depuis le début de la

mobilisation des «gilets jaunes» le 17 novembre, 5.600 personnes ont été placées en garde à vue et quelque 1.000 condamnations ont été prononcées par la justice, a affirmé hier soir Édouard Philippe.

Gendarmes agressés: le boxeur en garde à vue

L'ancien boxeur professionnel Christophe Dettinger, soupçonné d'avoir agressé deux gendarmes samedi à Paris lors de l'«acte VIII» des «gilets jaunes», s'est présenté à la police hier matin et a été placé en garde à vue, a annoncé Christophe Castaner sur Twitter. Originaire de l'Essonne, cet homme était activement recherché par la police depuis les faits. Dans une vidéo enregistrée dimanche et postée hier sur Youtube, l'ancien champion de France 2007 et 2008 des lourds-légers admet avoir «mal réagi», tout en affirmant s'être «adérendu» face aux violences policières.

Les reporters de BFMTV ont boycotté les ronds-points

Les journalistes du service reportage de BFMTV ont décidé de ne pas couvrir les actions des «gilets jaunes» hier pour protester contre les agressions subies ce week-end, a-t-on appris auprès de la Société des journalistes (SDJ) de la chaîne d'info. Samedi, des journalistes de la chaîne et leurs gardes du corps ont essuyé des coups lors d'une manifestation de «gilets jaunes» à Rouen, tandis qu'une de leurs collègues a été légèrement blessée par un jet de pétards sur les Champs-Élysées.

Jacline Mouraud lance le parti «Les Émergents»

Jacline Mouraud, l'une des figures des «gilets jaunes», va créer un parti politique baptisé «Les Émergents». Le nom a été retenu avant «que cela passe par un vote où d'autres noms seront certainement proposés», a-t-elle toutefois précisé. «Mais il faut bien commencer par quelque chose.» Sur France Info, Jacline Mouraud a indiqué qu'elle ne prendrait pas nécessairement la tête de ce mouvement. «Comme dans n'importe quel parti, il y aura des votes», a-t-elle expliqué. «Que les gilets jaunes disent "rien ne m'intéresse dans le paysage politique, mais moi je veux participer au débat politique", bravo, bienvenue!», a réagi hier soir le fondateur du mouvement Générations, Benoît Hamon.

Cet après-midi



Mercredi



Jeudi



Vendredi



Samedi



Dimanche



Lundi



HIER



Une amélioration tardive

La grisaille est dense, accompagnée par moments de petites pluies ou bruines faibles. Les conditions météorologiques ne s'améliorent qu'en soirée, avec la mise en place par le Nord d'un temps un peu plus sec, et le retour de quelques éclaircies.

Non, les gilets jaunes ne demandent pas l'abrogation de la loi Taubira

SOCIAL Les opposants au mariage pour tous ont profité d'une consultation nationale lancée le 15 décembre dernier pour faire passer leurs revendications qui, à la vérité des faits, sont très éloignées des préoccupations des gilets jaunes

Ce qu'on peut lire. Bonne aubaine pour celles et ceux qui considèrent que les gilets jaunes penchent nettement vers la droite et l'extrême droite, une consultation lancée par le Conseil économique, social et environnemental (CESE), le 15 décembre dernier, lors de l'acte V du mouvement, a recueilli environ 9 000 avis. Une nette majorité (plus de 5 000 votes) se prononce pour l'abrogation de la loi Taubira de mai 2013, autorisant le mariage pour les personnes du même sexe. Le référendum d'initiative citoyenne (RIC), bannière des gilets jaunes, n'apparaît qu'en cinquième position et à propos du projet de loi bioéthique.

Ce qu'il en est. Le résultat de cette consultation a de quoi laisser perplexe quand on observe les manifestations et les revendications des gilets jaunes au fil des réseaux sociaux et des défilés du samedi. Il y est largement question de la démission d'Emmanuel Macron, de nouvelles élections, de justice sociale, d'égalité fiscale et de pouvoir d'achat, sans oublier, donc, le célèbre RIC qui permet, cela dit, de réclamer tout et son contraire. Mais jamais, ou alors bien dissimulée, aucune pancarte n'a réclamé la fin de la loi Taubira, l'ancienne ministre de la Justice affichant d'ailleurs, dans « Le Journal du Dimanche » (15 décembre 2018) plutôt de la sympathie pour le mouvement. La consultation du CESE étant évidemment ouverte à tous les Français et pas seulement à ceux vêtus de jaune, les partisans de l'avenir pour tous ont profité, sans vraiment s'en cacher, de la porte



Le référendum d'initiative citoyenne (RIC), bannière des gilets jaunes, n'apparaît qu'en... 5^e position dans la consultation lancée par le CESE. PHOTO ARC. GEOFFROY/VAN DER HASSELT/AFP

ouverte pour y faire entrer leur cheval de Troie. Submergé par les critiques, le CESE a précisé sur Twitter qu'il tiendrait compte de l'opération lancée par Frigide Barjot et ses amis. Laquelle, sur le même réseau social, a répondu que sa demande de RIC sur la loi Taubira et la coparentalité « était bien la revendication des gilets jaunes ».

En conclusion. La consultation, plutôt anecdotique, du CESE prouve qu'une partie bien organisée de la population peut utiliser assez facilement le RIC. C'est d'ailleurs l'argument de ceux qui y voient un danger de retour en arrière et une machine au service des populismes de tout poil.
Benoît Lasserre

MODE D'EMPLOI

RENDEZ-VOUS La rédaction de « Sud Ouest » crée sa rubrique de vérification de l'information, pour démasquer le vrai du faux dans les discours politiques, économiques ou sur les réseaux sociaux où fourmillent les fameuses « fake news ». Vous retrouverez cet exercice de décryptage régulièrement sur le site sudouest.fr et dans ces pages.

SUD OUEST.fr

Tous nos articles dans la rubrique
Le vrai du faux.

● Abonnés.

Edouard Philippe durcit le ton

CASSEURS Le Premier ministre a annoncé une mobilisation « considérable » des forces de l'ordre en prévision d'un acte IX des gilets jaunes. Il veut aussi durcir l'arsenal législatif

JEFFERSON DESPORT
jdesport@sudouest.fr

Les gilets jaunes sont-ils allés trop loin samedi lors de « l'acte VIII » de leur mobilisation ? Une nouvelle journée d'action marquée, comme on le sait, par de nombreuses violences dont ces coups portés par le désormais célèbre Christophe Dettinger, cet ex-boxeur professionnel qui s'en est pris à deux gendarmes à Paris. Une scène de combat dont les images ont été vues plus de 5 millions de fois sur Twitter.

En fuite depuis les faits, il s'est rendu hier aux policiers, avant d'être placé en garde à vue. Certains n'ont pas non plus hésité à attaquer le ministère de Benjamin Griveaux. Enfonçant la porte d'entrée avec un engin de chantier, obligeant les services de sécurité à exfiltrer le porte-parole du gouvernement. Au total, sur l'ensemble du territoire, ce sont plus de 300 personnes qui ont été interpellées pour ce samedi.

80 000 policiers et gendarmes
Autant de débordements qui ont poussé, hier soir, Édouard Philippe à durcir le ton. Invité du 20 heures de TF1, le Premier ministre l'a assuré : les casseurs n'auront « jamais le dernier mot ». En plus de cet avertissement clair, le locataire de Matignon a annoncé, en prévision d'un acte IX des gilets jaunes samedi, « une mo-

bilisation considérable » des forces de l'ordre. À Paris et en province, près de « 80 000 » policiers et gendarmes seront sur le pont. Une fois de plus. Avec toujours pour mission, d'interpeller tous les auteurs de troubles. Le message principal du chef de gouvernement était là : assurer qu'aucun acte de violence ne restera impuni. À l'appui de son propos, il a donné deux chiffres : depuis le début de cette crise des gi-

lets jaunes, 5 600 gardes à vue ont été totalisées et plus de 1 000 condamnations prononcées par la justice.

Le principal message du Premier ministre est là : assurer qu'aucun acte de violence ne reste impuni

Un fichier dédié
Toutefois, au-delà de cette réponse liée aux derniers événements, Édouard Philippe, qui n'a pas abordé les faits de violences policières survenus à Toulon (lire ci-dessous), a aussi annoncé un renforcement de l'arsenal législatif. Dans le détail, il propose d'obliger les organisateurs de manifestations à les déclarer en préfecture. Ce qui imposerait notamment aux gilets jaunes de se structurer. L'État veut également se donner la possibilité de « sanctionner » plus sévèrement ceux qui viendraient cagoulés à de tels événements. Le but affiché : que



Edouard Philippe : « Les casseurs n'auront jamais le dernier mot ». PHOTO AFP

la « responsabilité civile » des casseurs soit engagée en cas de dégradations. En clair : que ce soient eux qui payent la facture et non les deniers publics. Cette nouvelle loi devrait aussi s'inspirer de ce qui a été mis en place pour lutter contre les hooligans dans les stades de foot, en interdisant, par exemple, aux casseurs identifiés de se rendre à des manifestations. Ce qui passerait par la création d'un fichier dédié. Ce texte, sur lequel un groupe de travail a déjà planché, pourrait arriver en discussion à l'Assemblée nationale début février.

Un peu plus tôt dans la journée, Christophe Castaner, le ministre de

l'Intérieur, s'est montré tout aussi déterminé lors de ses vœux aux forces de sécurité à Paris. « À l'ultra violence, nous opposerons l'ultra fermeté », a-t-il insisté. Cependant, comme il l'a relevé, face à une « violence exacerbée, organisée, souhaitée », il faut « repenser notre doctrine de maintien de l'ordre, la moderniser, la renforcer » pour « plus de souplesse, de flexibilité ».

En attendant, le sort que la justice va réserver à Christophe Dettinger risque aussi de polariser l'attention. Hier soir, une cagnotte lancée sur Internet, pour qu'il ne soit « pas le seul à payer », avait déjà réuni 55 000 euros.

La taxe d'habitation maintenue pour les plus riches ?

FISCALITÉ Critiqué pour sa politique fiscale jugée inégalitaire, l'exécutif pourrait revenir sur la suppression de la taxe d'habitation pour les 20 % de ménages les plus riches, afin de répondre aux attentes formulées par les gilets jaunes. Le porte-parole du gouvernement, Benjamin Griveaux, a assuré, hier, que le maintien de cet impôt était « sur la table ». Un rétropédalage fiscal amorcé la veille par le ministre des Finances, Bruno Le Maire.

Prélèvement à la source : « aucun bug » relevé

IMPÔTS La mise en place du prélèvement à la source se déroule « sans aucun bug », s'est félicité, hier, Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, en dépit des mises en garde syndicales qui dénoncent une « situation explosive » dans les services. « Ça se déroule comme prévu, il faut rester humble. 19,5 millions de Français ont été prélevés à la source depuis le 2 janvier sur les 38 millions de foyers fiscaux, dont la moitié ne sont pas des contribuables à l'impôt sur le revenu » a précisé le membre du gouvernement.

Prélèvement à la source : dans le vif du sujet

IMPÔTS C'est la révolution fiscale de l'année : le prélèvement à la source. Au centre des finances publiques de Soyaux, les équipes sont mobilisées pour répondre aux usagers

Antoine Beneytou
angouleme@sudouest.fr

« Pour l'instant, tout est sous contrôle », assure Jean-Luc Roques, directeur départemental des finances publiques de Charente. Forcément, le début d'année civile 2019 ne ressemble à aucun autre au centre des finances publiques de Soyaux. Depuis le 2 janvier, l'affluence est élevée et les questions sont nombreuses au sujet de la mise en place du prélèvement à la source. En ce vendredi matin, Nathalie a pris son ticket et fait la queue pour avoir une réponse à l'une de ses interrogations. Elle est infirmière à Montbron et va passer du statut de salariée à celui de libérale. Qui va mettre en place son prélèvement ? C'est ce qu'elle se demande. « Il faudra que je téléphone pour prendre un rendez-vous "entreprise" », explique-t-elle après s'être entretenue avec un conseiller.

Au guichet d'à côté, se trouve Auguste Ramos. Il s'est marié en septembre 2018 et veut savoir comment mettre en commun son taux de prélèvement avec sa compagne. Lui aussi a sa réponse.

« Le principe est assimilé »

Si l'affluence est nombreuse, elle n'est pas non plus débordante, explique Françoise Autef, responsable du service des impôts à Angoulême. « C'est un flux normal, qui demande des explications plus longues, plus approfondies », confie-t-elle. Les questions des usagers portent essentiellement sur les changements de situation de famille. Mariage, Pacs, décès du conjoint, séparation... Que faire pour mettre à jour son taux de prélèvement et le moduler à la hausse ou à la baisse ? « La bonne nouvelle, c'est que les gens ont compris qu'il fallait téléphoner, venir ou aller sur Internet pour signaler un changement de situation, et ainsi actualiser le taux. Le principe est assimilé », constate Jean-Luc Roques.

Au centre des finances publiques, à Soyaux, quatre conseillers reçoivent au guichet. D'autres assurent des rendez-vous. Un centre



Quatre conseillers reçoivent les usagers au guichet du centre des finances publiques. PH. ANNE LACAUD

Ce qu'il faut retenir

VOTRE SITUATION N'A PAS CHANGÉ (depuis votre dernière déclaration de revenus). Vous n'avez rien à faire. Le taux foyer qui figure sur votre avis d'impôts reçu en 2018 sera automatiquement appliqué. Si vous avez déjà opté pour un autre taux (individualisé au sein de votre couple ou non personnalisé), c'est bien ce dernier choix qui sera pris en compte.

VOTRE SITUATION DE FAMILLE A CHANGÉ EN 2018 Vous pouvez déclarer votre nouvelle situation depuis le 2 janvier (et pendant toute l'année) grâce au service « gérer mon prélèvement à la source ». Ce service est accessible sur www.impots.gouv.fr. Si vous n'avez pas d'ordinateur, toutes les démarches peuvent se faire par téléphone, au 0 809 401 401, ou au guichet de votre centre des finances publiques.

d'appels téléphoniques traite aussi spécifiquement les demandes sur le prélèvement à la source au niveau local. Durant la première semaine de l'année 2019, le centre des impôts a fonctionné avec le même effectif que durant la campagne de déclaration de revenus. « En configuration haute », illustre Jean-Luc Roques, qui n'a pas senti d'inquiétude chez les usagers. « Ils veulent juste être sûrs de faire le bon choix. » Du côté du syndicat Solidaires finances publiques Charente, c'est l'expectative. « On est

débutatifs, on attend de voir d'ici quinze jours avec le premier prélèvement si tout se passe bien. Il risque d'y avoir plus d'afflux », redoute la secrétaire départementale, Amélie Blanc. « M. Darmanin fait beaucoup de communication, mais c'est de la poudre aux yeux car tout cela se fait à effectifs constants, il ne faut pas rêver. Et il y aura des suppressions d'emplois en Charente : onze en 2019, dont quatre sur des postes d'accueils dans les centres des finances publiques », déplore-t-elle.

REPÈRES

206 808

C'est le nombre de foyers fiscaux en Charente, dont 81 901 sont imposables. Soit 39,6 %. C'est cinq points de moins que la moyenne nationale.

92 965

C'est le nombre de déclarants en ligne, soit 44,95 % des foyers fiscaux charentais.

25 842

C'est le nombre d'usagers reçus dans les centres des finances publiques charentais pour la campagne déclarative 2017. En parallèle, 36 097 ont obtenu des réponses par téléphone.

Chiffres de la Direction départementale des finances publiques.

Une gilet jaune condamnée

JUSTICE Elle avait frappé deux policiers lors d'une manifestation à Cognac le 1^{er} décembre : quatre mois de sursis

Antoine Beneytout
angouleme@sudouest.fr

Scène inhabituelle, hier, au tribunal correctionnel d'Angoulême. Penchés sur l'écran d'un ordinateur portable, magistrats, avocats, prévenue et parties civiles scrutent et discutent deux vidéos enregistrées le jour des faits. Images au ralenti, retour en arrière... Pendant de longues minutes, le tribunal décortique ces deux films. Pour tenter de démêler les heurts de ce samedi 1^{er} décembre à Cognac, jour de l'acte III du mouvement des gilets jaunes. Plus d'un mois après les faits, Valérie, 45 ans, était jugée pour des violences volontaires sur deux policiers. Ce jour-là, une déclaration avait été faite pour un rassemblement au rond-point de La Trèche, à Cognac. Mais dans l'après-midi, les gilets jaunes ont décidé de rallier le centre-ville. Alors, les 14 policiers du dispositif ont mis en place un barrage.

« J'ai été choqué »

Et Valérie a souhaité franchir le cordon de sécurité. « J'ai voulu rejoindre d'autres manifestants qui étaient de l'autre côté », explique-t-elle. C'est là qu'une altercation a éclaté avec une policière. Valérie a agrippé le gilet de la gardienne de la paix. S'en sont suivis des coups sur le casque de la fonctionnaire, ainsi que dans ses jambes. Bilan : quatre jours d'ITT. « J'ai été choqué par les coups de pied assénés », pointe le commandant De Vargas, présent sur les lieux. Ce dernier a alors tenté d'intervenir. « Et j'ai pris un coup du revers de la main », ajoute l'officier de police judiciaire à la barre. Lui, s'est vu prescrire un jour d'ITT après cette gifle reçue.

« Elle était particulièrement agressive. Je veux bien qu'on essuie des insultes, mais en aucun cas on ne peut cautionner de tels agissements. »

Valérie, de son côté, explique que la policière l'a frappée avec une matraque. « Je me suis sentie piégée et, en me débattant, j'ai touché quelqu'un mais je ne sais pas qui. Je n'ai visé personne en particulier », se justifie-t-elle.

Ce 1^{er} décembre, c'est la première fois que cette vendeuse participe à une manifestation. « Vous avez travaillé toute votre vie, vous n'êtes pas connue pour des faits de violence... Ce n'est pas tous les jours qu'on voit une mère de famille taper sur une autre », s'étonne la présidente du tribunal. Son avocat, M^{re} Bousquet, a demandé que les faits soient requalifiés en rébellion. Quand le conseil des policiers, M^{re} Clara Libert, a mis en lumière « l'ambiance tendue et le comportement provocateur et hostile » des gilets jaunes.

« Tout acte de violence commis sur les forces de l'ordre est inacceptable ! Heureusement qu'ils sont présents pour éviter les dérapages », a tonné la procureure Stéphanie Veyssière, en s'adressant aux gilets jaunes. Puis elle a requis six mois de sursis. Le tribunal a finalement condamné Valérie à quatre mois de prison avec sursis. Elle devra aussi effectuer un stage de citoyenneté et ne pourra pas manifester pendant un an. Une décision qu'avait du mal à accepter la prévenue. « C'est assez sévère pour moi. Je suis le bouc émissaire. Je ne suis pas satisfaite, mais je ne ferai pas appel, je n'en ai pas les moyens. »



Une trentaine de gilets jaunes sont venus soutenir la prévenue, hier, au palais de justice. PHILLOE DEQUER

Une audience pas ordinaire

Tandis qu'un homme déguisé en panda et vêtu d'un gilet jaune fait les 100 pas sur les marches du palais de justice, une trentaine de personnes prennent place dans la salle pour soutenir la mise en cause. Sans leur signe distinctif habituel, le gilet jaune ne faisant pas partie du « dress code » en vigueur au tribunal. Deux rangs de policiers leur font face, eux aussi venus en soutien de leurs collègues cognaçais. Dès l'instruction de l'affaire, vers 16 heures, la procureure interrompt la présidente pour signaler que des personnes filment l'audience. « Ce n'est dans l'intérêt de personne, tonne la présidente. Il est interdit de filmer et cela peut valoir des poursuites. J'aimerais que les débats se poursuivent dans la sérénité », lance-t-elle, avant de menacer de faire évacuer la salle et de poursuivre à huis clos. Un téléphone est confisqué, et une femme dans le public invitée à sortir. Cinq policiers du

commissariat d'Angoulême présents à l'audience se répartissent alors dans la salle pour surveiller l'assemblée. La tension retombe, jusqu'à ce que la procureure évoque « des projectiles dangereux », à propos des ballons de baudruche remplis d'eau que transportait la prévenue. De bruyants ricanements ironiques lui répondent, et la présidente renouvelle ses menaces d'évacuation. Le procès se poursuit malgré tout dans un calme relatif, à peine perturbé par les sonneries de téléphone qui émaillent l'après-midi, et le brouhaha intermittent de la petite foule. À la suspension de séance, policiers et gilets jaunes en profitent même pour discuter à bâtons rompus. Quelques instants plus tard, l'annonce de la décision se fait pourtant dans un silence parfait et, malgré la déception de la prévenue, au milieu des sourires et accolades de ses soutiens.

MERPINS

Un camion au fossé

Tout doucement, il a pris la route du fossé. Un conducteur roumain a fait une sortie de route, hier après-midi. Il était un peu plus de 14 heures lorsqu'il s'est engagé à l'entrée de Merpins, sur la D 732, en provenance de Pons. Y a-t-il un lien de cause à effet ? En tout cas, cet homme de 29 ans avait 2,14 grammes d'alcool par litre de sang. De quoi expliquer cet écart vers le fossé. Son engin, qui contenait des bobines de papier, s'est renversé dans un champ de vignes. Il n'y a pas de blessé à déplorer, mais la route a fait l'objet d'une circulation alternée le temps d'intervenir sur le poids lourd.



Le camion accidenté. PHOTO DR

Service quatre étoiles pour les chevaux

CENTRE ÉQUESTRE DE GRAND-COGNAC

Petite visite dans les coulisses des Écuries de Boussac qui accueillent en permanence 45 chevaux et poneys à Cherves-Richemont

Didier Faucard

d.faucard@sudouest.fr

Chacun en convient, le centre équestre de Grand-Cognac — les écuries de Boussac, à Cherves-Richemont — est sis sur un site magnifique. Vingt-cinq hectares sur lesquels se trouvent, notamment, 40 boxes pour les chevaux, 20 pour les poneys ; quatre carrières : une grande (80 m x 40 m), deux de dressage (60 m x 20 m), une petite (30 m x 20 m) ; une piste de galop de 1 300 m louée à un voisin ; un parcours de cross de 20 ha...

Sans oublier, bien évidemment, les pensionnaires : « Nous avons 18 poneys et shetland et 35/40 chevaux entre ceux de propriétaires et ceux appartenant au club. Ceux des propriétaires ne sont pas toujours là, certains partent, d'autres arrivent. Ce qui fait qu'en permanence, nous avons 45 chevaux et poneys », indique Maryline Gravat, enseignante et responsable du centre.

On se doute que dans une structure qui fonctionne tout au long de l'année, tout cela demande une logistique et pas mal d'entretien. « Nous sommes trois permanents, une secrétaire à mi-temps, un palefrenier, Ludovic Garnier, et moi. Après, nous avons parfois des stagiaires ou des bénévoles qui viennent donner un coup de main. » Pas énorme. Et, de fait, les journées commencent ici de bonne heure, à 7 h 30. « C'est le palefrenier qui ouvre les écuries. Et le lundi, c'est encore plus tôt, 7 heures, puisque c'est la journée où l'on nettoie

complètement les boxes des chevaux. Généralement, cela nous prend jusqu'à 12 h 30. Ensuite, soit on fait ceux des poneys, soit on reporte au mardi matin. » Outre ce grand nettoyage, lesdits boxes sont, bien évidemment, entretenus au quotidien, « et le mercredi ou le jeudi, on remet de la paille ».

Aux petits soins

On est ici aux petits soins pour ces pensionnaires d'un genre particulier. Ils sont sortis tous les jours. Soit les chevaux sont menés dans les paddocks, « généralement ce sont ceux du club », soit ils se dérouillent les pattes avec le « marcheur », sorte de manège rond mécanique qui entraîne les animaux. « Certains peuvent rester dans leur box pendant deux jours, mais les chevaux ont besoin de bouger, de sortir, sinon ils risquent de faire des coliques. Ils sont fragiles sur le plan intestinal et le fait de bouger permet de mettre en route la machine et c'est bon aussi pour leur mental », explique Maryline Gravat.

Et en cas de pépin physique, pas de soucis : « Pour les petites plaies et bobos, on agit nous-même, sinon on travaille avec la clinique vétérinaire du Parc, à Saintes. » Côté nourriture, ce n'est pas mal non plus : « Les poneys mangent deux fois par jour, pour les chevaux ce sont trois repas de granulés par jour et du foin à 10 et 16 heures. » Ce qui représente un coût : « Une tonne de foin coûte environ 120 € et il en faut une par jour. La paille, c'est 80 à 90 €, sachant qu'il faut trois ou quatre bottes de 300 à



Le lundi, c'est nettoyage des boxes des chevaux pour Ludovic Garnier, le palefrenier. PHOTO LOIC DEQUIER

Les bâtiments et les extérieurs

Au sein du centre équestre, il n'y a pas que les animaux dont il faut s'occuper. Pour l'accueil du public et le confort d'utilisation des licenciés, l'entretien des bâtiments et du terrain sont, bien évidemment, importants. « Sur les bâtiments, c'est Grand-Cognac qui intervient. Mais sur des petits travaux, comme réparer une barrière par exemple, nous le faisons nous-même. On ne va pas les déranger à chaque fois », renseigne Maryline Gravat. L'entretien du terrain de cross et l'élagage des arbres sont confiés à l'entreprise Savouriau, « ils ont un contrat avec Grand-Cognac. Ils viennent tondre quatre à cinq fois par an. » Quant aux carrières, « on y passe le tracteur une à deux fois par semaine. Le terrain a besoin d'y être souple, mais il ne faut pas non plus qu'il soit trop profond. L'été, on les arrose également. »

400 kg par cheval et par semaine », rappelle Maryline Gravat. « Le coût d'un cheval, c'est 170/180 € par mois pour la nourriture et les soins, sans prendre en compte les

salaires des employés », poursuit-elle (1).

(1) Le prix de la pension aux Écuries de Boussac est de 320 €/mois.

« J'ai envie de faire de belles choses »

Entre Maryline Gravat et les chevaux, l'histoire d'amour est ancienne. « J'ai commencé à monter à 4 ans dans le Var, jusqu'à l'âge de 12-13 ans et j'ai fait des concours de dressage et des CSO. En fait, tout est parti d'une balade en poney offerte par mes parents. Ensuite, j'ai eu envie d'en faire tout le temps. Je passais mes vacances au centre équestre et, quand mes parents venaient me chercher à 20 heures, je disais : "Déjà ?" », sourit-elle.

Lorsque ses parents ont déménagé dans la région, elle a tout naturellement continué au sein du centre cognaçais. « J'ai été formée ici par François Valteau entre 2008 et 2010. Puis, j'ai eu mon BPGEPS équitation et je suis partie sur l'île d'Oléron », résume-t-elle. Ensuite,

cela a été Paris, au sein de l'UCPA en 2012. « Après, nous sommes revenus dans la région, partis en Corse pendant un an et demi, puis à Royan. »

Dynamiser

Sa prise de fonction le 23 juillet dernier sonne donc comme une sorte de retour aux sources pour la jeune femme, aujourd'hui mère de deux enfants. Pas forcément un cadeau quand on sait les turbulences traversées par le club ces dernières années. « C'est vrai que c'est un challenge. L'idée est d'amener une redynamisation en proposant plein d'activités, que le site vive. Après, il ne s'agit pas de se fixer des chiffres de licenciés mais de déjà conserver ceux que l'on a (140)



Maryline Gravat au milieu des chevaux, sa passion. PHOTO LAÏC DEQUIER

dans un premier temps. » Un challenge que Maryline Gravat entend bien relever. « J'ai entendu certains dire que je n'y arriverai pas du fait que je suis femme et mère. Mais je

ne suis pas là pour ne rester qu'un an. J'ai envie de réussir, de faire de belles choses ici. C'est un club qui me tient à cœur. »

D. F.

COMMUNES EXPRESS

CHÂTEAUBERNARD

Sapins : les mercredis de collecte.

Mercredi 9 et 16 janvier les services techniques de la ville effectueront un ramassage des sapins de Noël devant le domicile des habitants de Châteaubernard en fin de matinée. Déposer le résineux et son support naturel, le cas échéant, sur le trottoir avant 8 h 30 ces jours-là. Renseignements au 05 45 32 61 88.

Alcooliques anonymes. Les Alcooliques anonymes se réunissent tous les mardis sans exception à 19 heures, à la maison des associations, 14 rue Pierre-Pinard, à Châteaubernard. Le 4^e mardi du mois les rencontres sont ouvertes à la famille, aux amis, aux professionnels de santé, etc. Tél. 09 69 39 40 20.